



# Je gère mes déchets !

Guide pratique proposé par la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan



**Trier**

**Composter**

**Réparer**

la bonne combinaison pour réduire mes déchets !

Dans le but d'**accompagner les usagers à progresser dans les gestes de tri du quotidien**, ce **Guide pratique** est une véritable bible pour apprendre continuellement à **bien gérer vos déchets** !

Réalisé avec le concours des **Secrétaires de Mairies du territoire**, ce support répondra à de nombreuses questions concernant les bonnes pratiques à adopter **pour trier, valoriser et surtout réduire vos déchets** !

**Pour mieux vous informer, nous avons opté pour la simplicité !**

Nous le savons, il n'est pas toujours facile de bien orienter son déchet vers la bonne poubelle ou benne et l'évolution des mesures en lien avec le tri peut parfois paraître décourageante. Alors pour vous aider, référez-vous à nos conseils pratiques et au besoin, n'hésitez pas à contacter la CCAM qui aura toujours une écoute attentive concernant la collecte, le tri et la valorisation des déchets.

C'est ensemble, **usagers et collectivité**, que nous répondrons aux défis de demain. Saviez-vous que la gestion de vos déchets représente un coût de 6 millions d'euros que nous finançons collectivement ? Nous devons tous nous engager vers la baisse des tonnages produits par les foyers pour limiter l'augmentation des coûts.

Un équilibre reste encore à trouver mais **les efforts de chacun sont déjà mesurables avec l'arrivée depuis 2023 de la Tarification Incitative**. Depuis, le volume des déchets des habitants a baissé de **25%**. Une belle progression !

Bonne lecture !





# SOMMAIRE

Guide pratique proposé par la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan  
pour la gestion de vos déchets.

## COLLECTE EN PORTE À PORTE

4

Ordures Ménagères

4

Recyclables

5

## TARIFICATION INCITATIVE

6

## COMMENT BIEN TRIER ?

8

Emballages recyclables

8

Biodéchets

9

Collecte en apport volontaire

11

Collecte des encombrants

13

## DÉCHÈTERIES

14

Accès en déchèterie

14

Liste des déchets à apporter en déchèterie

16

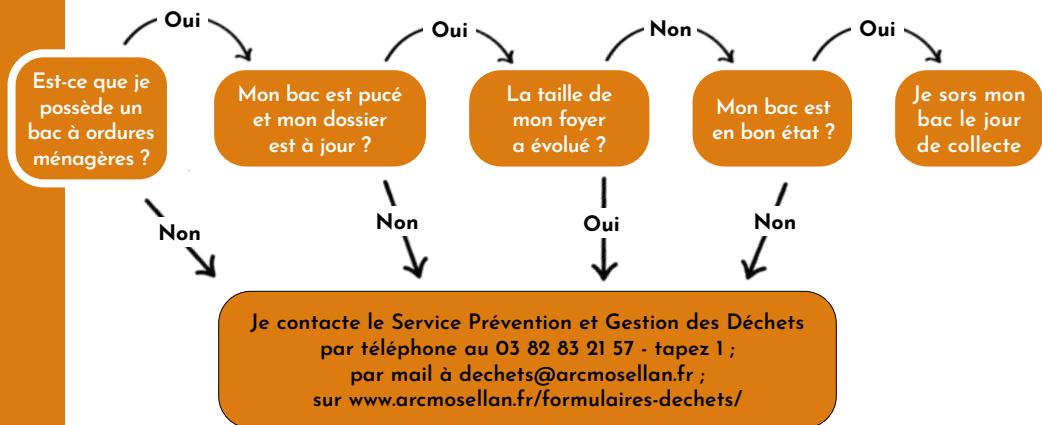
La seconde main fera toujours plaisir à quelqu'un

18

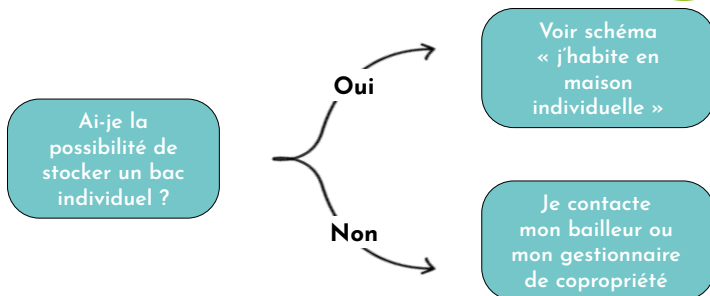


# ORDURES MÉNAGÈRES

- J'habite en maison individuelle



- J'habite en logement collectif



- J'habite le Quartier République à Guénange

Je contacte mon bailleur

Pour en savoir plus sur la collecte des ordures ménagères, je me rends sur :

<https://www.arcmosellan.fr/collecte-des-dechets/>



# RECYCLABLES



## • J'habite en maison individuelle

Je contacte ma Mairie afin de connaître les modalités de distribution des sacs transparents.

### DOTATION SACS DE TRI

1 personne → 1 rouleau

2 à 3 personnes → 3 rouleaux

4 personnes et + → 4 rouleaux



## • J'habite en logement collectif

Ma copropriété possède un ou plusieurs bacs de tri (couverture jaune) collectifs ?

Oui

Je dépose mes emballages recyclables en **VRAC** (sans sac transparent) dans le bac à couvercle jaune

Non

Je récupère ma dotation de sacs transparents auprès de ma commune aux horaires d'ouverture de ma Mairie

Jour de collecte dans votre commune  
Ordures Ménagères + Recyclables

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, dès que vous sortez votre bac d'ordures ménagères, une levée payante est comptabilisée et sera répercutée sur votre taxe foncière de l'année suivante. L'objectif de la Tarification Incitative est de **réduire les quantités globales de déchets** et d'**augmenter la part des déchets triés et recyclés**.

Ainsi, vous pouvez mettre votre bac à la collecte uniquement **lorsqu'il est plein** et **pas systématiquement toutes les semaines**.

## COMMENT EST CALCULÉE LA TARIFICATION INCITATIVE ?

La **part fixe** sert à financer les **coûts fixes du service de gestion des déchets** : fourniture des sacs de tri, des bacs, collecte et traitement de l'ensemble des déchets, etc.

Le **montant de la part variable** de votre Tarification Incitative est directement lié à votre **production d'ordures ménagères** à travers le **nombre de ramassages de votre bac**. Ainsi, les efforts de réduction des déchets et de tri seront récompensés.

La Tarification Incitative est la somme de deux composantes

Part fixe

Part variable



+



**Valeur locative**  
(fournie par les services fiscaux)  
**x Taux de la TEOM\***  
(votée par la CCAM)

**Nombre de levées du bac**  
**x tarif d'une levée**

\*TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

## Combien coûte une levée de mon bac ?

Règle de dotation	Volume de bac	Prix de la levée autour de :
1 à 2 personnes	120 litres	2,50 €
3 à 5 personnes	240 litres	5,00 €
+ 6 personnes	360 litres	7,50 €
Collectif	770 litres	16,00 €

Le tarif de la levée est voté en avril N pour les levées réalisées en N-1. Les tarifs peuvent varier tous les ans.



Pour consulter mon nombre de levées, je me rends sur :

[arcmosellan.ecocito.com](http://arcmosellan.ecocito.com)



Si je n'ai pas reçu ma clef d'activation pour accéder à mon compte, je contacte le Service Prévention et Gestion des Déchets au 03 82 83 21 57 - tapez 1 ou par mail : [dechets@arcmosellan.fr](mailto:dechets@arcmosellan.fr)



## COMMENT CALCULER FACILEMENT

J'ai besoin de 4 informations :

- le nombre de levées ;
- le volume de mon bac de collecte ;
- ma valeur locative ;
- le taux TEOM.

## LE MONTANT ESTIMATIF DE MA TAXE ?

Je fais une simulation pour connaître le montant de ma taxe sur le site Internet :

[www.arcmosellan.fr/calculer-ma-tarification-incitative/#calcul](http://www.arcmosellan.fr/calculer-ma-tarification-incitative/#calcul)



Indiquez ma commune \*

57920 BUDING

Indiquez le montant de la base foncière figurant sur mon dernier avis de taxe foncière\*

Maintenez-vous de votre base foncière. Consultez votre base foncière en regardant la page base.



Pour remplir le formulaire, j'ai besoin de connaître **ma valeur locative** inscrite sur ma feuille d'imposition foncière.



### Exemple

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2024	%	%	Taux de TEOM (voté par la collectivité)		9,5%	%	
	Adresse							
	Base Cotisation	2790	Base de la Taxe Foncière Valeur locative calculée par les services fiscaux		2790	2790 415		

Montant total de la tarification incitative  
 [(Taux de TEOM x Base) + part variable incitative]



Maison



Foyer



Valeur locative



240 litres



Taux TEOM



Levées

### Détail du calcul de la tarification incitative

**Part fixe (TEOM)**  $( 9,5\% \times 2790 )$  + **Part variable incitative**  $( 30 \times 5 \text{ €} )$  = **Montant total**  $415 \text{ €}$

Taux de TEOM      Base de la Taxe Foncière bâtie Valeur locative      Nombre de levées      Prix de la levée selon le volume de mon bac



# EMBALLAGES RECYCLABLES

## PLASTIQUE



### TOUS LES EMBALLAGES MÉNAGERS EN PLASTIQUE SE TRIENT.

Bouteilles, bidons, flacons, mais aussi barquettes, pots, sacs, films, emballages alimentaires, produits d'entretien et d'hygiène.

Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider.

CONSEIL : COMPACTEZ VOS EMBALLAGES PLASTIQUES POUR RÉDUIRE LE VOLUME DE VOS SACS

## MÉTAL



Vos petits métaux aussi se trient :

capsules, opercules, couvercles, feuilles d'aluminium, tubes, ...

## CARTON



Briques et emballages en carton se trient.

### Attention !

Les cartons bruns sont à apporter en déchèterie.



UN DOUTE ?  
Flashez l'application du tri !



N'hésitez pas à **bien aplatir vos emballages sans les emboîter** afin de maximiser la place dans vos sacs de tri !

## Il fait un carton en déchèterie





# BIODÉCHETS

## • Compostage individuel

Pour vous aider à réduire vos ordures ménagères, l'Arc Mosellan propose aux habitants du territoire des composteurs et des bio seaux à **prix réduits**.

**Pensez-y** : le tri à la source des biodéchets (déchets d'origine alimentaire) devient obligatoire pour tous dès le 1er janvier 2024.

**Pratique !**

**L'Arc Mosellan vend des composteurs en bois à prix réduit.**



**25 €**  
au lieu de 65 €



**30 €**  
au lieu de 75 €



**2 €**

**LES DIMENSIONS ET LES VOLUMES DES BACS  
PEUVENT LÉGÈREMENT VARIER SELON LES FOURNISSEURS.**

Règlement uniquement par **CHÈQUE** avec **JUSTIFICATIF DE DOMICILE**. Vente exclusivement sur rendez-vous auprès du Service Prévention et Gestion des Déchets de l'Arc Mosellan.

Plus d'infos et prises de rendez-vous au 03 82 83 21 57 - tapez 1  
ou à [dechets@arcmosellan.fr](mailto:dechets@arcmosellan.fr)



# BIODÉCHETS

## LES BIODÉCHETS AUTORISÉS



- Les épluchures de légumes et de fruits (épluchures de pommes de terre, de carottes, d'oignons, peau de bananes, trognon de pomme, etc.),
- Les restes alimentaires (reste de pâtes, de sandwich, de salades, etc.),
- Le marc de café, de thé,
- Les coquilles d'œufs (en petits morceaux),
- La tonte de gazon (en petite quantité),
- Les fleurs et feuilles fanées,
- Les branchages.

## LES BIODÉCHETS À ÉVITER

- Les restes de viandes et de poissons (peut attirer des nuisibles),
- Les os (ne se dégradent pas dans le compost),
- Les produits laitiers,
- Les huiles végétales (à déposer en déchèterie),
- La litière animale.



Un composteur ne demande **pas beaucoup d'entretien**, il suffit, à l'aide d'une fourche par exemple, de remuer et aérer de temps en temps le compost pour permettre une **meilleure dégradation** et **équilibrer les couches de déchets** secs et humides.

Il est tout à fait **normal** que le compost attire des moucheron, des vers de terre, des araignées, etc. **ils participent à la fabrication de votre compost !**

### • Compostage collectif

(pour les habitants de logements collectifs et/ou sans espace extérieur)

L'Arc Mosellan accompagne la création de sites de compostage collectif pour les communes du territoire ou les syndicats de copropriété.

**Pour en savoir plus**, contactez le Service Prévention et Gestion des Déchets au 03 82 83 21 57 - tapez 1 ou à [dechets@arcmosellan.fr](mailto:dechets@arcmosellan.fr)



# COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

## VERRE



- **Le verre se recycle à l'infini :** bouteilles, bocaux et pots en verres ;
- Couvre-caps en métal à déposer dans **le sac transparent** ;
- La vaisselle en verre, les vitres, les miroirs cassés et les ampoules sont à déposer **en déchèterie**.



Inutile de laver les contenants, il suffit de bien les vider !

- Les papiers, enveloppes, cahiers, journaux, revues, magazines, ...
- Le papier cuisson, le papier photo, le papier peint et les papiers souillés sont à déposer **dans le bac à ordures ménagères**.

## PAPIER



- Les emballages alimentaires (matière cartonnée : boîte de céréales, de pâtes, de gâteaux, ...) sont à déposer **dans le sac transparent**.
- Les cartons ondulés (transport de marchandises, colis, ...) sont à déposer **en déchèterie**.

## TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES



- Articles propres et secs, y compris abimés, à déposer dans **un sac fermé** : vêtements, chaussures par paires, linge de maison ;
- Les couettes et les oreillers sont à déposer en déchèterie.

# COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

## Localisation des points d'apport volontaires

Rendez-vous sur notre site Internet à l'adresse :

[www.arcmosellan.fr/points-dapports-volontaires/](http://www.arcmosellan.fr/points-dapports-volontaires/)



Ou en flashant ce QR code !



## Un doute sur le tri de mes déchets ?

Contactez le Service Prévention et Gestion des Déchets et/ou  
Retrouvez le guide du tri CITEO sur :

[www.on-ne-lache-rien.citeo.com](http://www.on-ne-lache-rien.citeo.com)



## COLLECTE DES ENCOMBRANTS



*Si j'ai plus de 80 ans ou que je suis en situation de handicap et que je ne suis pas en capacité de me rendre en déchèterie, je peux bénéficier d'une collecte des encombrants à domicile.*

Pour prendre rendez-vous, je contacte le Service Prévention et Gestion des Déchets au 03 82 83 21 57 en tapant 1 ou à [dechets@arcmosellan.fr](mailto:dechets@arcmosellan.fr)

### Les encombrants éligibles :

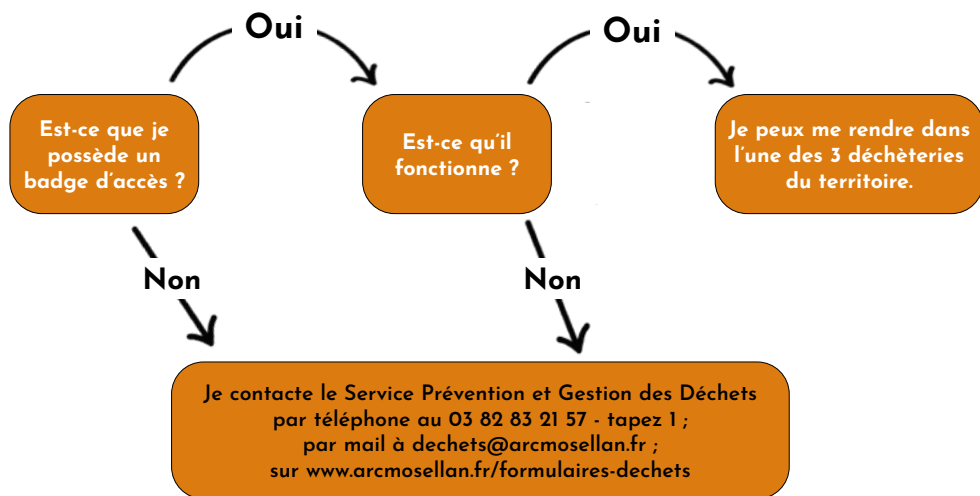
- Les gros meubles : tables, canapés, fauteuils, chaises, buffets, matelas, lit, sommiers, tapis, etc.
- Les gros électroménagers : TV, réfrigérateur, cuisinière, congélateurs, etc.

L'Arc Mosellan propose à ses habitants d'accéder aux 3 déchèteries communautaires du territoire : **Aboncourt, Guénange et Kœnigsmacker.**

## ACCÈS EN DÉCHÈTERIE

### BADGE D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIES

Depuis janvier 2024, la présentation de votre badge personnel est obligatoire pour l'accès dans l'une de nos 3 déchèteries. Chaque badge est attribué à un foyer et ne peut pas être prêté.



Votre premier badge vous est délivré sans contribution financière.

La perte ou la dégradation de votre badge vous sera facturée 5 €.



## ABONCOURT



ISDND d'Aboncourt  
Rue Principale - RD 55

### Horaires toute l'année

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
8h - 17h	8h - 17h	8h - 17h	8h - 17h	8h - 17h	8h - 13h

## GUÉNANGE



Boulevard de la Tournaille



### Horaires d'été (du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre)

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h



### Horaires d'hiver (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars)

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h

## KENIGSMACKER



Rue de la Gare



### Horaires d'été (du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre)

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
	10h - 12h 14h - 18h	10h - 12h 14h - 18h	10h - 12h 14h - 18h	10h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h



### Horaires d'hiver (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars)

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
	10h - 12h 14h - 17h	10h - 12h 14h - 17h	10h - 12h 14h - 17h	10h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h



# LISTE DES DÉCHETS À APPORTER EN DÉCHÈTERIE

## DÉCHETS ACCEPTÉS



**Tout-venant  
non valorisable**



**Cartons**



**Végétaux**



**Literie**



**Bois**



**Petits appareils  
électriques**



**Écrans**



**Gros  
électroménager**



**Métaux**



**Ampoules  
et néons**



**Déchets Diffus  
Spécifiques (DDS)**



**Radiographie**



**Gravats inertes**



**Piles et batteries**



**Batteries  
automobiles**



**Cartouches  
d'encre**



**Huiles  
alimentaires**



**Huiles  
de vidange**



**Réutilisation  
Réemploi**



**Pneumatiques  
(sauf Aboncourt)**



# DÉCHETS REFUSÉS



Rendez-vous sur [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr) afin de connaître les points de collecte des D.A.S.R.I.

## Déchets d'Activités de Soins à Risques



Vous pouvez déposer en pharmacie vos médicaments périmés ou non utilisés. Les boîtes et notices peuvent être déposées dans la collecte sélective.

## Médicaments



Trouvez le point de recyclage le plus proche de chez vous sur [www.ecosystem.eco/recherche/](http://www.ecosystem.eco/recherche/)

## Extincteurs



Vous pouvez retourner vos bouteilles et bonbonnes de gaz chez votre distributeur.

## Bouteilles de gaz



Type plaque « Eternit »  
Vous pouvez contacter des entreprises spécialisées dans le traitement de l'amiante.

## Amiante Ciment

- **Déchets ménagers (ordures ménagères et recyclables) :** Les ordures ménagères sont à déposer dans des sacs fermés dans votre bac de collecte, les emballages recyclables sont à déposer dans vos sacs transparents. Vous pouvez retrouver le jour de collecte de votre commune dans ce guide page 5 ;
- **Cadavres d'animaux :** Vous pouvez contacter un service d'équarrissage ou un vétérinaire ;
- **Bois traité :** Type traverse de chemin de fer - vous pouvez contacter des entreprises de traitement de ces déchets dangereux ;
- **Engins explosifs.**

# PENSEZ AUX BONNES PRATIQUES POUR LES DÉCHETS VERTS !

Les quantités de déchets verts apportées dans les déchèteries sont souvent importantes. Le broyage (réduire le bois en copeaux), le compostage (dégradation des matières végétales en terreau réutilisable) et le paillage (protéger le terrain et les plantes avec les copeaux) sont des solutions gratuites et utiles pour vos plantes et votre jardin.

## ZONE DE RÉEMPLOI

**L'ARC MOSELLAN**  
une source d'énergie

**La seconde main  
fera toujours  
plaisir à quelqu'un !**

- PETIT MOBILIER D'INTÉRIEUR/EXTÉRIEUR**  
*Chaises, tables de nuit, étagères, meubles de rangement, ...*
- JEUX/JOUETS NON ÉLECTRIQUES**  
*Jeux de société/éducatifs, peluches, jouets en bois/plastiques*
- OUTILLAGES MANUELS**  
*Marteaux, scies, râpes, vis, quincaillerie...*
- MATÉRIEL DE LOISIRS**  
*ou d'activités sportives*  
*Trottinettes, vélos, raquettes, ballons...*
- LIVRES**
- VAISSELLE**  
*Assiettes, couverts, verres...*
- OBJETS DE DÉCORATION**

# OBJETS REFUSÉS



- Electroménager : dépôt dans la zone des déchets d'équipement électriques et électroniques en déchèterie
- Gros mobilier : dépôt dans la benne éco maison en déchèterie
- Vêtements : déposer dans l'une des bennes « Textiles, Linges et Chaussures » du territoire.





Retrouvez toute notre actu !



[www.arcmosellan.fr](http://www.arcmosellan.fr)



Communauté de Communes  
de l'Arc Mosellan



@arcmosellan\_ccam



Communauté de Communes  
de l'Arc Mosellan (CCAM)



Communication Arc Mosellan

## Informations Mairie :

### Pour plus d'informations :

Service Prévention et Gestion des Déchets

**Tél. :** 03 82 83 21 57 - tapez 1

**Mail :** [dechets@arcmosellan.fr](mailto:dechets@arcmosellan.fr)

**Adresse :** 11b rue du Moulin - 57920 BUDING

